



Philippe Baubrit et Jean-Baptiste Theret devant la copie d'un groupe sculpté du XVIII<sup>e</sup> qui sera posé devant le Cent-marches de l'orangerie au château de Versailles.

## SPÉCIALISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

# SNBR : la coopérative ouvrière fête ses 25 ans

**SAINTE-SAVINE.** Les très réputés tailleurs de pierre de Sainte-Savine, spécialisés dans la restauration de monuments historiques, célèbrent le quart de siècle de leur coopérative ouvrière. Une belle aventure qui perdure grâce à des investissements judicieux et à la formation des hommes.

THIERRY PÉCHINOT

**D**e la collégiale de Mussy-sur-Seine aux remparts de Provins, de la basilique de Vézelay au maître-autel de la cathédrale de Saint-Denis en passant par l'incroyable copie du vase du Prince de Lavau pour l'expo ArkéAube, ces tailleurs de pierre ne s'arrêtent jamais. Samedi 24 juillet, ils fêteront le quart de siècle de leur coopérative avec une journée barbecue. Née en 1995, la Société nouvelle du bâtiment régional (SNBR) est en effet l'une des rares PME organisée en Société coopérative ouvrière de production, une « Scop ».

« Quand l'entreprise du Bâtiment régional a déposé le bilan, une partie des salariés s'est rassemblée pour créer cette coopérative », se souvient l'exp-dg Philippe Baubrit, 63 ans, qui a transmis l'an passé le flambeau à Jean-Baptiste Theret. « La Scop, c'est une aventure humaine avec un autre mode de fonctionnement et une autre vision », renchérit son successeur, un quadra nouvelle génération qui a grandi dans l'entreprise et qui est passé, comme Philippe Baubrit, dans le moule exigeant des Compagnons du devoir.

### UNE AUTRE GOUVERNANCE

Mais qu'est-ce que change au juste une Scop ? « Chaque personne est investie dans la société, résume Philippe Baubrit. La SNBR, c'est 50 salariés dont une trentaine d'associés. Les autres sont stagiaires ou apprentis. Chaque associé dispose d'une voix, quelque que

soit son capital. Tous les trois ans, les associés élisent un conseil d'administration de onze personnes avec un pdg ». L'autre différence majeure réside dans la répartition des bénéfices. « Cette répartition est décidée tous les ans par le conseil d'administration : 20% des bénéfices sont dédiés aux parts sociales des associés, 40% répartis entre tous les salariés et 40% sont mis en réserve notamment pour investir », explique la directrice financière, Christine Petit.

### DES ROBOTS ET DES HOMMES

Ce système favorise évidemment la motivation des salariés. Mais il permet aussi de garder le cap sur les investissements. La SNBR a été dès 2004 l'une des premières entreprises de taille de pierre à miser sur les robots. Et elle a su investir dans des outils de haute technologie, du dessin en 2D et 3D au scanner volumique. Spécialisée à 70% dans la restauration de monuments historiques, son savoir-faire mobilise des spécialités rares comme l'appareillage, la sculpture, la maîtrise des enduits à la chaux... « La coopérative a énormément investi pour avoir un outil de travail performant mais aussi dans la formation des hommes. Chaque année, rappelle Philippe Baubrit, on forme trois apprentis dont certains préparent le concours du Meilleur apprenti de France. Et certains ont déjà récolté des médailles d'or ». « Le recrutement est difficile, ajoute Jean-Baptiste Theret. On cherche pour la rentrée des apprentis en maçonnerie et taille de pierre ». ■